

Compte-Rendu synthétisé de la séance du 05/11/2018 du Conseil Municipal

Sous la présidence de M. Jean-Michel HIRTZ, Maire

Présents : M. Frédéric TOURRET ; M. Alain SINDT ; M. Guy HOCHARD ; M. Laurent BERGER ; M. Nicolas CARON ; M. Jean-Marc SINDT ; Mme Véronique CHOSEROT ; Mme Elodie PERRIN ; M. Jehan HELMSTETTER ; M. Thierry DRAUS ; M. Gilles LEGRAND ; M. Didier HILD ; M. Pierre VAN GASSE

Absents : M. Joseph MARCK

1 – CDG57 : Augmentation des taux au 1^{er} janvier 2019 du contrat d'assurance groupe Statutaire

Le Conseil, après en avoir délibéré :

DECIDE d'accepter les nouvelles conditions tarifaires concernant l'augmentation des taux du contrat d'assurance groupe statutaire à compter du 1^{er} janvier 2019

DECIDE d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le coupon réponse afférent aux taux applicables à compter du 1^{er} janvier 2019.

PREVOIT les crédits nécessaires au budget pour le paiement des primes et de la contribution relative à la mission supplémentaire à caractère facultatif du Centre de Gestion.

2 – Bilan d'activité du SISCODIPE pour l'année 2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le dit Bilan d'Activités exercice 2017, concernant le SISCODIPE conformément aux dispositions de la loi 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale à l'unanimité des membres présents et donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer les documents nécessaires.

3 – APEI : subvention 2018

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, après en avoir délibéré à huit voix pour, une voix contre, et cinq abstentions décide de verser 250,00 € de subvention compensatoire à l'APEI de Thionville et de verser une subvention de 50,00 € au comité de jumelage de Waldweistroff ; il charge Monsieur le Maire de donner suite à la présente délibération en lui donnant pouvoir afin de signer les documents relatifs à cette affaire.

4 – Forêt communale : état de prévision des coupes 2019, fixation du prix du bois et désignation des garants

Le conseil municipal, Monsieur le Maire entendu, décide de reporter le plan de coupes prévisionnel en 2020 à l'unanimité des membres présents.

Fixation du prix du bois pour 2019

15 € : bois façonné par les cessionnaires dans les régénérations

15 € : bois façonné dans les coupes normales

52 € : bois façonné par les bûcherons

11 € : bois à abattre par les cessionnaires (perches)

7 € : épicéa et sapin sec

9 € : bois de lisière

Nomination des garants pour 2019 :

- Gilles LEGRAND

- Nicolas CARON

5 – CCB3F Evaluation des charges transférées : correction de deux erreurs de calcul des attributions de compensation par la CLECT

Vu le rapport de la commission locale des transferts de charges de la CCB3F en date du 26 septembre 2018,

Considérant que la nouvelle évaluation est déterminée par délibérations concordantes de la structure intercommunale et des communes membres dans les conditions de majorité qualifiée qui président à leur création,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 13 voix pour et une abstention, le rapport de la CLECT et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour donner suite à cette délibération.